



# Assemblée générale

Distr. limitée  
17 janvier 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-seizième session

Point 23 a) de l'ordre du jour

### Groupes de pays en situation particulière :

**Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés**

### Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

### Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

L'Assemblée générale, rappelant ses résolutions [73/242](#) du 20 décembre 2018 et [74/232 A](#) du 19 décembre 2019 et sa décision de convoquer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au plus haut niveau possible, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement, rappelant également sa résolution [74/232 B](#) du 11 août 2020, dans laquelle elle a décidé de reporter la Conférence et de la tenir à Doha, du 23 au 27 janvier 2022, et notant avec inquiétude la situation engendrée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses répercussions sans précédent, décide de reporter à nouveau la Conférence à une date qui sera fixée dès que possible.

---

\* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra examiner directement en séance plénière le point 23 a) de l'ordre du jour.

